

# Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 décembre 2022

Début de séance : 10h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRES CARTES – P. LAMY-BOYET – H. CAPPELLAZZI- F. EUSTACHE

Absent ayant donné pouvoir: C. GREGOIRE à E. TRES CARTES

Absent excusé : P. BARDEL-

Absent : A. DEGUY- S. GREMY- C. BLARDAT-KATOUI- C. GUILLAUME

Secrétaire : W. COLAS

Madame le Maire ouvre la séance, énumère les pouvoirs reçus de la part des conseillers absents et désigne ensuite un secrétaire de séance : W. COLAS. Elle remercie les membres présents

## 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2022

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à inscrire, l'approbation est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 2 CCJ : fonds de concours voirie 2022

Madame Le Maire explique à l'assemblée que la communauté de commune a réalisé au nom de la commune des travaux de voirie rue de l'Aubépine et à l'entrée du village qui ont apporté satisfaction aux habitants de la rue du Marchais. Ce qui apporte une entrée de village plus marquée Il convient de prendre une délibération pour permettre à la communauté de commune du jovinien d'adresser le titre de recette de 90000€ que la commune leur doit.

Madame Le Maire présente la délibération à l'assemblée. La délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés

## 3 Décision modificative budget commune

Madame Le Maire indique à l'assemblée que l'une des décisions modificatives à prendre est la conséquence du point précédent et présente à l'assemblée des décisions modificatives à prendre comme suit :

Investissement

Dépenses : 204114 = + 79000 €

Dépenses : 2181 = - 79000 €

Dépenses

2313 (041) : 4521.48 €

21318 (041) : 463.50 €

202 (041) : 90 €

Recettes

2031 (041) : 3523.50 €

2033 (041) : 1551.48 €

Elle précise qu'il ne s'agit pas de flux financier, mais seulement des écritures budgétaires

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h05

Le Secrétaire de séance

Wilfried Colas



Le Maire

Catherine DECUYPER

